

Conseil communal de Prilly

Décisions de la séance No 7-2022

**du mardi 20 septembre
2022**

Procès-verbal de la séance 7-2022 du Conseil Communal de Prilly

Président : Monsieur Vincent Zodogome

Mardi 20 septembre 2022 à 20h00, à la Grande Salle.

1. Opérations préliminaires : appel, ordre du jour.

Appel :

Personnes présentes : 61

Excusées : 10

Retard : -

Absents : 1

Démissions : -

Future admission : -

Total : 72

Le quorum de l'art. 59 du règlement du conseil étant atteint, la séance du Conseil communal est officiellement ouverte conformément à l'art. 62 du règlement.

2. Préavis municipal n° 13-2022 visant à l'acquisition et à l'aliénation de la parcelle 1364, pour une valeur de CHF 62'000'000, via le droit de préemption, en faveur de la construction de logements à loyer abordable

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le préavis municipal N° 13-2022,
- ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'autoriser la Municipalité à procéder à l'acquisition de la parcelle no 1364 via son droit de préemption, pour une valeur de CHF 62'000'000, décrit à l'article 31, al 1 et 2 LPPPL, aux mêmes conditions que la promesse de vente et d'achat conditionnelle et droit d'emption du 10 août 2022 ;

2. d'autoriser la Municipalité à procéder à l'aliénation de la parcelle no 1364 en faveur de la Société Coopérative d'Habitation (SCHL) selon les conditions énumérées dans son offre ferme, datée du 31 août 2022.

VOTE : C'est par 34 voix pour, 2 voix contre que les conclusions du préavis no 13-2022 sont approuvées.

3. Contre-appel

Personnes présentes :	37
Excusées :	10
Retard :	-
Absents :	25
Démissions :	-
Future admission :	-
Total :	72

La séance est levée (heure) : 22h26